

---

*DECISION DU PRESIDENT DP2023\_30*  
*Convention financière formations à la prévention et gestion de proximité des*  
*biodéchets 2023*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,*

Dans le cadre des actions de réduction des déchets et notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets, le syndicat est amené à signer diverses conventions pour la formation professionnelle de ses agents.

Au cas d'espèce, une convention financière pour un stage de formation « guide composteur » avec le syndicat ValOrizon doit être signée au bénéfice de Madame Valérie SEGARD.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer la convention financière sur la formation de gestion de proximité avec ValOrizon pour un montant de 189 € HT (exonéré de TVA).

A Aiguillon, le **23 AOUT 2023**

Le Président,

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Alain Lorenzelli".